

## Rôle d'une ou d'un VICE-PRÉSIDENT



### 1. REMPLACER LA OU LE PRÉSIDENT AU BESOIN

- **Épauler** la ou le président dans ses tâches.
- **Exercer** toutes les fonctions de la ou du président si celui-ci le demande ou s'il est absent ou incapable d'agir.
- **Remplacer** la ou le président en cas de départ de celui-ci, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

### 2. PARTICIPER AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- **Soutenir** la bonne marche de l'association et la réalisation des mandats donnés par les locataires réunis en assemblée.
- **Participer** à part entière aux discussions et aux décisions du conseil d'administration (CA), tous les membres du CA étant égaux.
- **Donner** un coup de main dans la réalisation des tâches du CA.
- **Être** solidaire avec les décisions du CA et favoriser l'unité de l'association.

### 3. FAIRE LE LIEN AVEC LES LOCATAIRES

- **Inform**er les autres membres du CA de ce qui se passe dans l'immeuble et des préoccupations ou besoins des locataires.
- **Tenir** les locataires au courant des décisions du CA en évitant les potins.
- **Encourager** les locataires à participer le plus possible aux réunions et activités de l'association.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Regardez vos règlements généraux
- Lisez le guide des associations de locataires de la FLHLMQ intitulé *Ensemble pour agir*
- Consultez le site [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)



Fédération des locataires d'habitations  
à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8  
514 521-1485 • 1 800 566-9662  
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com